

Jeudi 27 juin à 8H30

Petit déjeuner

Sécuriser les relations avec vos prestataires

Petit déjeuner autour des éléments clés à sécuriser dans les contrats A jour de l'Ordonnance du 24 avril 2019

Définir le périmètre des engagements et de la responsabilité du prestataire

- > Obligation de moyens / obligations de résultats
- > Clause limitative de responsabilité
- > Niveau de services / pénalités

Assurer le suivi de la relation contractuelle

- > Suivi de la transmission des attestations de vigilance
- > Suivi de la dépendance économique
- > Suivi des manquements aux engagements contractuels

Assurer la protection des données personnelles

- > Définir les engagements et responsabilités du sous-traitant
- > Vérifier les conditions de confidentialité et de sécurité des traitements de données
- > Assurer le respect des droits des personnes

Sécuriser la fin de la relation contractuelle

- > Eviter la rupture brutale des relations commerciales
- > Anticiper les conséquences financières de la rupture
- > Assurer le transfert des éléments matériels et données personnelles en fin de contrat